

Compte rendu de la séance du jeudi 10 août 2023

Secrétaire(s) de la séance: Nicole CABANES

Ordre du jour:

Tour de table des commissions
Décision modificative (délibération)
Site d'observation des étoiles (Délibération)
Subvention éclairage public Fond vert (délibération)
Point sur l'installation borne IRVE

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - blars (DE 2023 19)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6156	Maintenance	-56.00	
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	56.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Modernisation de l'éclairage public : Choix de l'entreprise (DE 2023 20)

Le maire rapelle aux élus la décision prise à l'unanimité pour moderniser l'éclairage public, lors du conseil municipal du 13 avril 2023.

Le conseil municipal avait choisi l'entreprise EPSO pour réaliser ces travaux, d'un montant de 16 470.24€ TTC.

Il indique à l'assemblée qu'un dossier a été monté pour obtenir une subvention "Fond Vert" et qu'une délibération doit être rédigée à cet effet.

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité cette demande de subvention.

Création d'un site d'observation des étoiles (DE 2023 22)

Monsieur le maire rappelle aux élus le projet du parc et de l'office de tourisme de Labastide Murat pour la création et la mise en place d'un site d'observation du ciel étoilé sur la commune de Blars. Une délibération en ce sens avait déjà été prise le 10 mars 2022 (DE_2022_7)

Une parcelle appartenant à l'espace public et se situant à proximité du pare feu avait été retenue, mais suite au départ de la collaboratrice du parc , ce projet avait été abandonné et non budgété sur l'exercice 2023.

Pour rendre ce site opérationnel, la commune devait investir 6350 € hors taxe pour le débroussaillage, la création d'un parking et l'amélioration du chemin d'accès.

Le parc et l'office de tourisme devaient prendre à leur charge le mobilier et les aménagements techniques.

En juin 2023, le parc relance la commune pour remettre ce projet à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager à la reprise de ce projet pour un montant maximal de 50 % des travaux de préparation du site.

Compte tenu des engagements budgétaires de la commune, le projet ne pourra voir le jour que si le PNRQ prend à son compte le reste à charge.

Passage au domaine public des parcelles B 603 et B 606 (DE 2023 23)

Le Maire informe le conseil municipal que les parcelles B 603 et B606 sise chemin du chateau d'eau cédées par les consorts BLANC pour la création d'une voie accedant au château d'eau, est devenue la propriété de la commune de Blars le 20 février 2023 (Volume 2023P n°1661).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le passage au domaine public des parcelles :

B 603 pour une contenance de 4a 64ca

B 606 pour une contenance de 8a 67ca

Le transfert sera effectif après l'envoi de cette délibération au pôle de topographie et de gestion cadastrale du Lot, qui établira un procès verbal de passage au domaine public.

Ce dernier sera publié au service de publicité foncière de Cahors.

Passage au domaine public de la parcelle E 396